

Déclaration d'impossibilité de destruction mécanique de CIPAN et/ou repousses

Raison sociale/nom de l'exploitant :

..... N° PACAGE :

Adresse de l'exploitation :

CP : Ville :

Téléphone : Mobile/Fax :

Courriel :

En application du VII. 4 de l'annexe 1 de l'arrêté interministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole, je déclare ne pas pouvoir détruire mécaniquement les CIPAN ou les repousses sur le ou les îlot(s) de mon exploitation indiqué(s) dans le tableau ci-dessous.

N° Ilot	Surface (ha) ¹	Destruction de CIPAN ou repousses	Raison(s) de l'impossibilité de destruction mécanique

Fait à le (JJ/MM/AAAA)

SIGNATURE

La présente déclaration doit être renvoyée aux coordonnées ci-dessous :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service Environnement - Unité Gestion des Pollutions Diffuses
50 boulevard de Lyon
02011 LAON Cédex
Fax : 03 23 24 64 01
ddt-env-nitrates@aisne.gouv.fr

¹ Uniquement la surface concernée par une intervention chimique